

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1778

15 septembre 2009

SOMMAIRE

ACC Architectes S.à r. l.	85340	Henri Finance S.A.	85309
AOL Europe S.à.r.l.	85298	H.M.I. - Immo S.à r.l.	85302
Appunti S.à r.l.	85298	Hobevest S.A. société de gestion de patri- moine familial	85344
Argos Investment Fund	85335	I.B.S. Compta S.A.	85330
Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A.	85301	Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A.	85302
Balanne Invest	85305	Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A.	85298
Belmont (Lux)	85319	Lauro 28 S.A.	85315
Capcam S.A.	85298	L & R S.à r.l.	85305
China Opportunity S.A. SICAR	85306	Melbury Park Holding S.A.	85330
Cinquart S.A.H.	85301	Monti Immobilière S.A.	85334
Confis.à r.l.	85303	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	85311
Crown Property Invest S.A.	85300	Nemphis Finance S.A.	85304
DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR	85300	Neuro-Project SA	85303
Edima S.A.	85301	New Market Group SA	85304
Ehblux A.G.	85301	Oban Luxembourg Company S.à r.l.	85338
Ehblux A.G.	85302	Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse	85299
EHS S.à.r.l.	85305	Plafonlux S.A.	85299
EU-REC LUX S.à r.l.	85298	Portalux S.A.	85342
Fabelgym S.A.	85301	Portalux S.A., SPF	85342
Febalux S.A.	85303	Promacon A.G.	85302
Fineurope S.A.	85305	Ravenelle Holding S.A.	85316
Flime Investments S.A.	85315	Ravenelle S.A.-SPF	85316
Fondation Josy Barthel	85341	Realfund	85306
Gapa SCI	85333	Sestante 1 S.à r.l.	85300
Gazeley Luxembourg S.à r.l.	85309	S. Michele S.A.	85304
Génération Loisirs s.à r.l.	85302	S. Michele S.A.	85344
Getronics PSF Luxembourg	85303	Sun Claim S.à r.l.	85338
Hangerford S.A.	85303	Thermo-San S.A.	85305
Helvoet Pharma International S.A.	85315	Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l.	85320
Henri Finance S.A.	85308	Trident Trust Company (Luxembourg) ..	85336
Henri Finance S.A.	85309	Velize Investments Holding S.A.	85304

Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 135.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110432/10.

(090132502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110431/10.

(090132500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

EU-REC LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.351.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110433/10.

(090132786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Capcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.293.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Capcam S.A.
Stéphane HEPINEUZE
Administrateur

Référence de publication: 2009110428/13.

(090132493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 95.474.

L'adresse de l'administrateur suivant Léon A. Lhoist a changé et se trouve à présent au:

13, Rue de Rochefort, Forrières, 6953 Nassogne, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109892/11.

(090131958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.716.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée des Associés du 25 novembre 2008

Les associés de Phoenix A5 - Fritz-Erler-Strasse ont décidé comme suit

1. Changement de gérants:

de démissionner les gérants suivants avec effet au 1^{er} décembre 2008:

Mr. Jan Willem Overheul, né le 3 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Mr. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

et

de nommer les gérants suivants avec effet au 1^{er} décembre 2008 et pour une durée indéterminée:

Mr. Ian Whitecourt, né le 4 mai 1946 à Londres, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg,

Mr. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

2. Transfert du siège social

de transférer le siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Silvia Mathieu.

Référence de publication: 2008154769/9672/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04491. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Plafonlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 84.393.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PLAFONLUX S.A. qui s'est tenue en date du 17 août 2009 que:

- La société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé AMG G.m.b.H., sis L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine, N° RCS: 145 584, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. S.C., établie au L-1219 Luxembourg, 11, Rue Beaumont, N° RCS: E 2203, révoquée.

- Madame Granato Amelia, née le 30 septembre 1960 à Piazza Armerina (Italie), demeurant B-4000 Liège, 17, Avenue de Voroux, est nommée comme Administrateur rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société MILESTONE S.à r.l., établie au L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, N° RCS: B 31 289, révoquée.

- Mademoiselle Iovino Alessandra, née le 1^{er} septembre 1985 à Liège (Belgique), demeurant B-4000 Liège, 17, Avenue de Voroux, est nommée comme Administrateur rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société PREMIUM GROUP HOLDING S.A., établie au L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, N° RCS: B 31 664, révoquée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Pour mandat

Référence de publication: 2009107557/27.

(090129550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 113.371.

—
*Extrait des résolutions adoptées
lors du Conseil d'Administration du 2 juillet 2007*

- Iñigo Calderon résidant professionnellement au Paseo de la Castellana 18, Edificio Cuspide, 4^a planta, 28046 Madrid, est nommé, Administrateur de catégorie B au Conseil d'Administration.

Le mandat du administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009109053/17.

(090131112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 90.079.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Statutaire tenue au siège social le 8 juillet 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes, International Net Ltd, ne sera pas reconduit.

La société Tiple A Consulting S.A. avec siège au 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg a été nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire 2014.

Le 8 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

TRIPLE A consulting s.a.

2, rue Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009109055/17.

(090130974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.275,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.883.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 juillet 2009 entre Sorefisa S.p.A. et Fita 2 S.à r.l. et entre Sorefisa S.p.A. et Medstead Luxco S.à r.l. les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Sorefisa S.p.A. domiciliée à 7, Via dei Bossi, 20121 Milan, Italie, détient 931 parts sociales de catégorie C et 1.297 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

- Medstead Luxco S.à r.l. domiciliée à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach détient 48 parts sociales de catégorie C et 10.647 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

- Fita 2 S.à r.l. domiciliée à 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, détient 9 parts sociales de catégorie C et 2.268 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009109002/20.

(090131401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Edima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.427.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110447/10.

(090132613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Fabelgym S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ulflingen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.054.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulflingen, le 24/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110449/10.

(090132615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Ehblux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.243.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110450/10.

(090132619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 7.323.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009110429/10.

(090132495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Cinquant S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 16.540.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.08.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009109923/14.

(090132190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Génération Loisirs s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.746.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11/08/09.

Signature.

Référence de publication: 2009110456/10.

(090132633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

H.M.I. - Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.302.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110453/10.

(090132624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Ehblux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.243.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110452/10.

(090132621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Promacon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 98.437.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 30/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110446/10.

(090132610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Kalk En Dolomiet Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 95.474.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 2 juillet 2009, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 13 juillet 2009, sous la référence L090104336,

Il n'y a pas lieu de mentionner un "Non-renouvellement" du mandat d'administrateur de Christophe Thomas Fraser mais une démission avec effet au 16 Mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109890/14.

(090131961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 113.486.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110430/10.

(090132498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Febalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.755.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 24/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110443/10.

(090132603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Confis.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 130.341.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges, le 06/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110458/10.

(090132635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Neuro-Project SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.831.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 24/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110444/10.

(090132606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Hangerford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.506.

Rectificatif du dépôt No. L090094122.03 déposé le 29.06.09

Resignation as Director of the Board

I hereby resign as a Director of the Board for HANGERFORD S.A. with immediate effect.

Dated: Luxembourg, June 18th, 2009.

Peter ENGELBERG.

Démision en tant qu'administrateur au conseil d'administration

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de HANGERFORD S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2009109059/14.

(090130931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Nemphis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.683.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2009 que:

- Monsieur Vincent WILLEMS administrateur actuel a été nommé Président du Conseil d'Administration
- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 54, avenue Pasteur, L-2310 a été nommée Commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 31/07/09.

Signature.

Référence de publication: 2009109060/14.

(090130928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110419/13.

(090132480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Velize Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.414.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110416/13.

(090132476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

New Market Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 85.021.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2009 que l'assemblée nomme en remplacement de Global Trust Advisors S.A., commissaire aux comptes, la société SER.COM Sarl, avec siège social 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 31/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009109061/14.

(090130924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Balanne Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009110879/10.

(090133265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

L & R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.
R.C.S. Luxembourg B 124.106.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wilwerdange, le 27/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110455/10.

(090132628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Thermo-San S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5869 Alzingen, 18, rue Pierre Stein.
R.C.S. Luxembourg B 140.453.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Alzingen, le 22/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110460/10.

(090132642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

EHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 139.598.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heinerscheid, le 22/06/2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009110459/10.

(090132638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Fineurope S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 31.424.

constituée par acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1989,
publié au Mémorial C numéro 387 du 27 décembre 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à
Luxembourg sous le numéro B 31424.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche
MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 août 2009,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2009, relation: EAC/2009/9465,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq
ans à l'ancien siège de la société, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux
créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2009.

Pour extrait
Blanche MOUTRIER
Le notaire

Référence de publication: 2009105567/23.

(090127055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Realfund, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 97.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 15.30 heures le 9 avril 2009

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Anique Bourkel et M. Michael Chidiac, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, du 77, bd Grande-Duchesse Charlotte au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009;

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes de Rosenbergs-trasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich à Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

6- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Michael CHIDIAC, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Michel BOURKEL, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Anique BOURKEL, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateur-délégué:

- M. Michel BOURKEL, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110591/31.

(090132365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

China Opportunity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 120.970.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mr Carmine REHO, employee, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Board of Directors of the public company limited by shares ("société anonyme") with fixed capital qualifying as a "société d'investissement en capital à risque (SICAR)" CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, having its registered office L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B120970 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, on the 11th of September 2006, published in the Mémorial C number 672 dated 21 April 2007, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on the 4th of February 2009, published in the Mémorial C number 526 of the 11th of March 2009.

The appearing party referred to the notary that the Board of Directors of the Company, in its meeting dated 16 July 2009, resolved (i) within the limit of the authorized capital (ii) under the terms and conditions of articles 6.5 and 6.6 of the articles of association of the Company and (iii) according to article 6.10 of the articles of association of the Company to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand one hundred and eighty Euros (EUR 67,180) by contribution in cash so as to bring it from its present amount of one million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Euros (EUR 1,431,180) represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-five thousand seven hundred and thirty-five (45,735) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each to the amount of one million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty Euros (EUR 1,498,360) represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-nine thousand and ninety-four (49,094) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each.

The appearing party then tabled the following documents:

- 1) Board minutes of the Company dated as at 16 July 2008;
 - 2) Blocking certificate issued by Société Européenne de Banque (the "Blocking Certificate");
- (the documents listed under points 1) and 2) above are together referred to as the "Documents").

It results from the Documents that sixty-seven thousand one hundred and eighty Euros (EUR 67,180) are blocked on the Company's bank account for the purpose of the increase of capital.

The documents listed under points 1) and 2) are given to the notary for his comfort.

On the basis of the above listed documents, the appearing party hereby requested the notary to state and record:

(i) the increase of the corporate capital by an amount of sixty-seven thousand one hundred and eighty Euros (EUR 67,180) by contribution in cash so as to bring it from its present amount of one million four hundred and thirty-one thousand one hundred and eighty Euros (EUR 1,431,180) represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-five thousand seven hundred and thirty-five (45,735) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each to the amount of one million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty Euros (EUR 1,498,360) represented by twenty-five thousand eight hundred and twenty-four (25,824) A shares and forty-nine thousand and ninety-four (49,094) B shares both having a par value of twenty Euros (EUR 20) each; and

(ii) the amendment of article 6 paragraph 2 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

"6.2 The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of one million four hundred and ninety-eight thousand three hundred and sixty Euros (EUR 1,498,360), divided into:

- (i) twenty-five thousand eight hundred and twenty-Four (25,824) A Shares, with a par value of twenty Euros (EUR 20) each (the "A Shares Subscribed Amount"), held by the holders of A Shares (the "A Shareholders"),
- (ii) forty-nine thousand and ninety-four (49,094) B Shares, with a par value of twenty Euros (EUR 20.-) each (the "B Shares Subscribed Amount"), held by the holders of B Shares (the "B Shareholders")."

Declarations and Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand two hundred and fifty Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Follows the French version: Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carmine REHO, employé, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de la société anonyme sous forme de société d'investissement en capital à risque (SICAR) CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B120970 (la "Société"), constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, le 11 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 672 du 21 avril 2007, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 4 février 2009, publié au Mémorial C numéro 526 du 11 mars 2009.

La partie comparante a déclaré au notaire que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion datée du 16 juillet 2009, a décidé (i) dans les limites du capital autorisé (ii) selon les termes et conditions des articles 6.5 et 6.6 des statuts de la Société et (iii) selon l'article 6.10 des statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-sept mille cent quatre-vingts euros (67.180 EUR) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent trente et un mille cent quatre-vingts euros (1.431.180 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-cinq mille sept cent trente-cinq (45.735) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) au montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante euros (1.498.360 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (49.094) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR).

La partie comparante a ensuite présenté les documents suivants:

- 1) Procès verbal du Conseil d'administration de la Société en date du 16 juillet 2009;
 - 2) Certificat de blocage émis par la Société Européenne de Banque (le "Certificat de Blocage");
- (les documents listés sous les points 1) et 2) ci-dessus sont définis ensemble comme les "Documents").

Il résulte des Documents que soixante-sept mille cent quatre-vingts euros (67.180 EUR) sont bloqués sur le compte bancaire de la Société dans le but de procéder à l'augmentation de capital.

Les documents listés sous les points 1) et 2) sont donnés au notaire pour son confort.

Sur la base des documents listés ci-dessus, la partie comparante a demandé au notaire de déclarer et d'acter ce qui suit:

(i) l'augmentation de capital d'un montant de soixante-sept mille cent quatre-vingts euros (67.180 EUR) par apport en numéraire pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent trente et un mille cent quatre-vingts euros (1.431.180 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-cinq mille sept cent trente-cinq (45.735) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) au montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante euros (1.498.360 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) actions A et quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (49.094) actions B, chaque action ayant une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune; et

(ii) la modification de l'article 6 paragraphe 2 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

"6.2 La Société dispose d'un capital social émis et souscrit (le "Capital Emis et Souscrit") d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante euros (1.498.360 EUR) représenté par:

(i) vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre (25.824) Actions A, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions A"), détenues par les propriétaires d'Actions A (les "Actionnaires A");

(ii) quarante-neuf mille quatre-vingt-quatorze (49.094) Actions B, d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune (le "Montant Souscrit des Actions B"), détenues par les propriétaires d'Actions B (les "Actionnaires B");

Déclarations et Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: REHO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2009. Relation GRE / 2009/2898. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009110578/122.

(090132886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Henri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.593.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Henri Finance S.A.
Stéphane HEPINEUZE
Administrateur

Référence de publication: 2009110425/13.

(090132490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Henri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.593.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Henri Finance S.A.
Stéphane HEPINEUZE
Administrateur

Référence de publication: 2009110426/13.

(090132491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Henri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.593.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Henri Finance S.A.
Stéphane HEPINEUZE
Administrateur

Référence de publication: 2009110427/13.

(090132492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.226.

In the year two thousand and nine, on the fourth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Gazeley Limited", a limited liability company incorporated and existing under the laws of England, registered with the Companies House under number 02322154, having its registered office at Gazeley House, 26 Rockingham Drive Linford Wood, Milton Keynes, MK14 6PD, United Kingdom,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 31 July 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Gazeley Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.226, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 May 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1112, on 5 June 2009. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partner is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and ninety-one euro (EUR 284,791.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred and ninety-seven thousand two hundred and ninety-one euro (EUR 297,291.-) through the issue of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and ninety-one (284,791) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each for a price of two million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred nine euro (EUR 2,847,909.-).

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and ninety-one euro (EUR 284,791.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two hundred and ninety-seven thousand two hundred and ninety-one euro (EUR 297,291.-), through the issue of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and ninety-one (284,791) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each for a price of two million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred nine euro (EUR 2,847,909.-).

The new shares are subscribed by Gazeley Limited, prenamed, and are paid up by a contribution in cash for an amount of two million eight hundred and forty-seven thousand nine hundred nine euro (EUR 2,847,909.-), consisting of two hundred and eighty-four thousand seven hundred and ninety-one euro (EUR 284,791.-) for the share capital and two million five hundred and sixty-three thousand one hundred and eighteen euro (EUR 2,563,118.-) for the share premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred and ninety-seven thousand two hundred and ninety-one euro (EUR 297,291.-), represented by two hundred and ninety-seven thousand two hundred and ninety-one (297,291) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

"Gazeley Limited", une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02322154, ayant son siège social à Gazeley House, 26 Rockingham Drive Linford Wood, Milton Keynes, MK14 6PD, Royaume-Uni,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 31 juillet 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de "Gazeley Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.226, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1112, le 5 juin 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 284.791,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) jusqu'à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 297.291,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze (284.791) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de deux million huit cent quarante-sept mille neuf cent neuf euros (EUR 2.847.909,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 284.791,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 297.291,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze (284.791) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de deux millions huit cent quarante-sept mille neuf cent neuf euros (EUR 2.847.909,-).

Les parts sociales nouvelles souscrites par Gazeley Limited, susmentionné, sont payées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions huit cent quarante-sept mille neuf cent neuf euros (EUR 2.847.909,-) qui consiste en deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-onze euros (EUR 284.791,-) pour le capital social et deux millions cinq cent soixante-trois mille cent dix-huit euros (EUR 2.563.118,-) pour la prime d'émission.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cette contribution ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 297.291,-), représenté par deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze (297.291) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 août 2009. Relation: EAC/2009/9530. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009110582/123.

(090133371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of shareholders of
MPC GLOBAL MARITIME OPPORTUNITIES S.A., SICAF
(the "Company")

a Luxembourg public limited company in the form of an investment company with fixed capital pursuant to part II of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment with registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 7 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1866 dated 3 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time on 16 September 2008 by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which was published in the Mémorial, number 2563 on October 21, 2008.

The meeting was opened under the chairmanship of Me Britta Weickgenannt, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Ms Christiane Sperling, bank employee, residing professionally in Luxembourg-Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr Markus Fees, bank employee, residing professionally in Luxembourg-Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. all the shares being registered shares, the present meeting has been called pursuant to a convening notice sent by registered mail to each registered shareholder on 30 June 2009;

II. the names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document;

III. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Change of the valuation rules and consequent amendment of article 12, ninth paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

"The values determined according to the DCF Method shall continuously be compared to the observable fair market values of charter free vessels. In doing so, the values of vessels will be examined separately from the influence on value of advantageously or disadvantageously running charter agreements. However, in principle the valuation based on the independent valuation reports shall prevail, provided that such values are derived from active markets. In case of indications for a high degree of illiquidity in such markets, the fair valuation of both vessels and vessels under construction, whether chartered out or not, may be based on the DCF Method, taking into account both appropriate risk premiums for increased uncertainty in future cash flows in the DCF method and the values as per the Independent Valuation Reports."

2. Change of the date of the annual general meeting of shareholders from the third Wednesday of the month of April or the next following business day to the last Wednesday or the previous business day and consequent amendment of article 24, fourth paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

"The annual general meeting shall be held on the last Wednesday of the month April at 12.00h at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the previous Business Day."

IV. The quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the articles of incorporation of the Company is at least fifty per cent of the issued share capital of the Company and the resolution on the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of those present or represented and voting.

V. Pursuant to the attendance list, 2,912,812.5 shares of the 3,117,812.5 issued shares of the Company are present or represented at the meeting.

VI. Consequently, the present meeting is properly constituted and may transact the business on the above agenda.

After deliberation, the extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting"), took the following resolutions by more than two thirds of the votes:

First resolution

The General Meeting decides to change the valuation rules of the Company and to consequently amend Article 12, ninth paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

"The values determined according to the DCF Method shall continuously be compared to the observable fair market values of charter free vessels. In doing so, the values of vessels will be examined separately from the influence on value of advantageously or disadvantageously running charter agreements. However, in principle the valuation based on the independent valuation reports shall prevail, provided that such values are derived from active markets. In case of indica-

tions for a high degree of illiquidity in such markets, the fair valuation of both vessels and vessels under construction, whether chartered out or not, may be based on the DCF Method, taking into account both appropriate risk premiums for increased uncertainty in future cash flows in the DCF method and the values as per the Independent Valuation Reports."

Second resolution

The General Meeting decides to change the date of the annual general meeting of shareholders from the third Wednesday of the month of April or the next following business day to the last Wednesday or the previous business day and consequently amend Article 24, fourth paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

"The annual general meeting shall be held on the last Wednesday of the month April at 12.00h at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the previous Business Day."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the German translation

Im Jahr zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten Juli

vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF

(die "Gesellschaft")

abgehalten, einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die als Investmentgesellschaft mit festgeschriebenem Kapital im Sinne des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen einzustufen ist, und gemäß notarieller Urkunde vom 7. August 2007, ausgefertigt von Notar Maître Jean-Joseph Wagner mit Amtswohnsitz in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), Nummer 1866 vom 3. September 2007, gegründet wurde. Die Satzung wurde zuletzt am 16. September 2008 durch notarielle Urkunde, ausgefertigt durch Notar Maître Henri Hellinckx mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial Nummer 2563 am 21. Oktober 2008, geändert.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Britta Weickgenannt, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg eröffnet,

die zur Schriftführerin Frau Christiane Sperling, Bankangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg-Strassen berief.

Die Versammlung wählte als Stimmzähler Herrn Markus Fees Bankangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg-Strassen.

Nach der Bildung der Versammlungsleitung erklärte der Vorsitzende und bat den Notar zu beurkunden, dass:

I. Alle ausgegebenen Aktien Namensaktien sind und diese Versammlung entsprechend einer Einberufungsbekanntmachung einberufen wurde, die jedem eingetragenen Aktionär am 30. Juni 2009 per Einschreiben zugesandt wurde.

II. Die Namen der auf der Versammlung anwesenden oder ordnungsgemäß durch Stellvertreter vertretenen Aktionäre, der Stellvertreter der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien, die von jedem Aktionär gehalten werden, auf der Anwesenheitsliste festgehalten werden, die von den anwesenden Aktionären bzw. deren anwesenden Stellvertretern, den Mitgliedern der Versammlungsleitung und dem Notar unterzeichnet wird. Die vorgenannte Liste wird dieser Urkunde beigelegt und mit dieser einregistriert. Die vorhandenen Vollmachtsurkunden werden "ne varietur" von den Mitgliedern der Versammlungsleitung und dem Notar abgezeichnet und in gleicher Weise dieser Urkunde beigelegt.

III. Die Tagesordnung dieser Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Änderung der Bewertungsregelungen und daraus folgende Änderung von Artikel 12, neunter Absatz, wie folgt:

"Die auf Grundlage des DCF Verfahrens ermittelten Wertansätze der Schiffe werden laufend mit den am Markt beobachtbaren Verkehrswerten von Schiffen auf charterfreier Basis verprobt. Dabei sind die Werte der Schiffe von den Werteeinflüssen ggf. günstiger oder ungünstiger langfristiger Charterverträge getrennt zu untersuchen. Die auf unabhängigen Bewertungsgutachten beruhende Bewertung soll jedoch vorherrschen, vorausgesetzt, diese Werte werden von aktiven Märkten abgeleitet. Im Falle von Indikatoren für ein hohes Maß an Illiquidität in diesen Märkten, kann die Bewertung

von Schiffen sowie Schiffen im Bau, verchartert oder nicht verchartert, auf das DCF Verfahren gestützt werden, wobei sowohl adäquate Risikoabschläge für die erhöhte Unsicherheit zukünftiger Cash Flows im Rahmen des DCF Verfahrens als auch die auf unabhängigen Bewertungsgutachten beruhende Bewertung berücksichtigt werden."

2. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom dritten Mittwoch im April oder dem nächsten folgenden Geschäftstag auf den letzten Mittwoch im April oder den vorhergehenden Geschäftstag und daraus folgende Änderung von Artikel 24, vierter Absatz der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

"Die jährliche Generalversammlung wird am letzten Mittwoch des Monats April um 12.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder einem in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Wenn dieser Tag kein Geschäftstag ist, wird die jährliche Generalversammlung am vorhergehenden Geschäftstag abgehalten."

IV. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung sowie gemäß der Satzung der Gesellschaft ist ein Anwesenheitsquorum von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals erforderlich, und die Beschlüsse müssen mit den Stimmen von mindestens zwei Dritteln (2/3) der abgegebenen Stimmen getroffen werden.

V. Nach der Anwesenheitsliste sind 2.912.812,5 der 3.117.812,5 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft auf der Versammlung anwesend oder vertreten.

VI. Folglich ist die Generalversammlung ordentlich konstituiert und kann über die oben aufgeführte Tagesordnung abstimmen.

Nach Beratung fasste die Generalversammlung folgende Beschlüsse mit einer Mehrheit von mehr als 2/3 der abgegebenen Stimmen:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, die Bewertungsregelungen der Gesellschaft zu ändern und dementsprechend den neunten Absatz von Artikel 12 wie folgt neu zu fassen:

"Die auf Grundlage des DCF Verfahrens ermittelten Wertansätze der Schiffe werden laufend mit den am Markt beobachtbaren Verkehrswerten von Schiffen auf charterfreier Basis verprobt. Dabei sind die Werte der Schiffe von den Werteeinflüssen ggf. günstiger oder ungünstiger langfristiger Charterverträge getrennt zu untersuchen. Die auf unabhängigen Bewertungsgutachten beruhende Bewertung soll jedoch vorherrschen, vorausgesetzt, diese Werte werden von aktiven Märkten abgeleitet. Im Falle von Indikatoren für ein hohes Maß an Illiquidität in diesen Märkten, kann die Bewertung von Schiffen sowie Schiffen im Bau, verchartert oder nicht verchartert, auf das DCF Verfahren gestützt werden, wobei sowohl adäquate Risikoabschläge für die erhöhte Unsicherheit zukünftiger Cash Flows im Rahmen des DCF Verfahrens als auch die auf unabhängigen Bewertungsgutachten beruhende Bewertung berücksichtigt werden."

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, das Datum der jährlichen Generalversammlung vom dritten Mittwoch im April oder dem nächsten folgenden Geschäftstag auf den letzten Mittwoch oder den vorhergehenden Geschäftstag zu ändern und demzufolge Artikel 24, vierter Absatz der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

"Die jährliche Generalversammlung wird am letzten Mittwoch des Monats April um 12.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder einem in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Wenn dieser Tag kein Geschäftstag ist, wird die jährliche Generalversammlung am vorhergehenden Geschäftstag abgehalten."

Nachdem keine weiteren Angelegenheiten vor der Versammlung zu besorgen sind, wird diese geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der oben erwähnten Personen auf Englisch formuliert wurde, gefolgt von einer Fassung auf Deutsch, und dass auf Ersuchen der gleichen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Dokuments gegenüber der Versammlung, haben die Mitglieder der Versammlungsleitung, die dem Notar hinsichtlich Nachname, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet, ohne dass ein Aktionär ausdrücklich den Wunsch geäußert hat, zu unterzeichnen.

Gezeichnet: B. WEICKGENANT, C. SPERLING, M. FEES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29888. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 18. August 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110282/172.

(090132249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Helvoet Pharma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.466.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 30 juin 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Guido Wallraff, avec adresse au 84, Terlingen, 1785 Merchtem, Belgique
- Paul Johann Halg, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, 6460 Altdorf, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2. d'accepter la démission de Silvio A Magagna, avec adresse professionnelle au 31, Gotthardstrasse, 6460 Altdorf, Suisse, de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} juin 2009.

3. de nommer Willy Belmans, avec adresse au 1519, Industrierterrein Kolmen, 3570 Alken, Belgique, au mandat d'administrateur, avec effet au 1^{er} juin 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

4. de renouveler PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106516/24.

(090127867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Lauro 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.434.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 28 juillet 2009, l'actionnaire unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Laurent Ricci, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marco Carotenuto, Administrateur A, avec adresse au 7, Via del Lauro, 20121 Milano, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

1. de ne pas renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, avec effet immédiat.

2. de nommer PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg au mandat de commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106519/20.

(090127844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Flime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

Extrait des résolutions prises

par l'assemblée générale des actionnaires en date du 5 août 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la révocation de Monsieur Michael MARINO de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 5 août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Yaron BRUCKNER, né le 31 mars 1957 à IXELLES (Belgique), résidant au 11 Boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, au poste d'Administrateur de la société pour une durée illimitée avec effet au 5 août 2009.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la démission de Monsieur Christophe DAVEZAC de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 5 août 2009.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, né le 3 juillet 1977 à EPINAL (FRANCE), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société pour une durée illimitée avec effet au 5 août 2009.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009108979/28.

(090131105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Ravenelle S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ravenelle Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.987.

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "RAVENELLE HOLDING S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72 987, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 28 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sabine KOOS, expert comptable, avec adresse professionnelle au 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Florence GASET, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 1 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2. Modification de l'objet de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes

mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de la dénomination sociale de la société de "RAVENELLE HOLDING S.A." en "RAVENELLE S.A.-SPF".
4. Refonte complète des statuts.
5. Démission des administrateurs et décharge pour l'exécution de leurs mandats.
6. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
7. Démission du commissaire aux comptes et décharge pour l'exécution de leurs mandats.
8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
9. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 1 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter le régime des SPF, sociétés de gestion de patrimoine familial et par conséquent de modifier l'objet social de la Société comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

Afin de refléter le changement de régime, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "RAVENELLE S.A.-SPF".

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "RAVENELLE S.A.-SPF".

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (123.946,76.- EUR) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de

- "LUX KONZERN S.à r.l.", société à responsabilité limitée avec siège social au 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- "LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l.", société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat. Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Alexandre CAYPHAS, Avocat, demeurant professionnellement au 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur Laurent SMOLEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 1, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de "CO-VENTURES S.A.", société anonyme avec siège social au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire avec effet immédiat. Par vote spécial, décharge pleine et entière leur est accordée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

"ALTER AUDIT, S.à r.l.", société à responsabilité limitée avec siège social au 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. KOOS, F. GASET, B. LEYDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2009. Relation: EAC/2009/9608. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009108201/188.

(090130127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.446.

—
*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale
Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 24 juillet 2009*

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

Nom	Prénom(s)
DE VET	Luc
VAREIKA	Michael M.
CANDRIAN	Reto

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

Dénomination ou raison sociale
PricewaterhouseCoopers S. à r.l.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009108614/25.

(090130283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.124.

In the year two thousand nine, on the twenty fourth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on February 18, 2009, the articles of association have not been amended, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 145 124.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being class A and conversion of the existing shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 95,375.-USD (ninety five thousand three hundred seventy five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 17,500.-USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 112,875.-USD (one hundred twelve thousand eight hundred seventy five United States Dollars) by the issue of 2,725 (two thousand seven hundred twenty five) shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash. - Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to create a new class of redeemable shares being class A of shares and to convert the existing 500 (five hundred) shares held by Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD, a Cayman limited Company, with registered office at c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (hereafter "Tiger Global PIP V LTD"), into 500 (five hundred) redeemable shares of class A.

Second resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 95,375.-USD (ninety five thousand three hundred seventy five United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 17,500.-USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 112,875.-USD (one hundred twelve thousand eight hundred seventy five United States Dollars) by the issue of 2,725 (two thousand seven hundred twenty five) shares of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash, as follows: 2,725 (two thousand seven hundred twenty five) redeemable shares of class A.

Third resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 2,725 (two thousand seven hundred twenty five) new redeemable shares as follows:

Class A shares	
Tiger Global PIP V LTD	2725
	2725

Intervention - Subscription - Payment

Tiger Global PIP V LTD, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Class A shares	USD
Tiger Global PIP V LTD	2725	95 375
	2725	95 375

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 95,375.-USD (ninety five thousand three hundred seventy five United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

The meeting decides to amend articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association as follows:

"Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 112,875.-USD (one hundred twelve thousand eight hundred seventy five United States Dollars) represented by 3,225 (three thousand two hundred twenty five) redeemable shares of class A of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.

8.2. The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") as shall be decided by decisions of a majority in interest of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

8.3. Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article "net income" means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and costs of the management of the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

8.4. Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 21 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

8.5. A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the consent of a majority in interest of the shareholders of the relevant class. Such repurchase has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the consent of a majority in interest of the shareholders of the concerned class.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to the provisions of article 8.4., the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as at the established at the paragraphs here above of the present article.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by managers, shareholders or any other person appointed by the shareholders, which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts, taking into consideration the several classes of shares, subject to the following provisions:

the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to, divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific classes of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt quatre juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 18 février 2009, dont les statuts n'ont pas subi de modifications, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 145 124.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoï, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Création d'une nouvelle classe de parts sociales étant les parts sociales de classe A et conversion des parts sociales existantes.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 95.375,-USD (quatre vingt quinze mille trois cent soixante quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 17.500,-USD (dix sept mille cinq cents Dollars US) à 112.875,-USD (cent douze mille huit cent soixante quinze Dollars US) par l'émission de 2.725 (deux mille sept cent vingt cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire. -Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales rachetables étant les parts sociales de classes A et de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales existantes actuellement détenues par Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD, une "limited company" des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Turner & Roulstone Management Ltd., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (ci-après "Tiger Global PIP V LTD"), en 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe A.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 95.375,-USD (quatre vingt quinze mille trois cent soixante quinze Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 17.500,-USD (dix sept mille cinq cents Dollars US) à 112.875,-USD (cent douze mille huit cent soixante quinze Dollars US) par l'émission de 2.725 (deux mille sept cent vingt cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire, comme suit: 2.725 (deux mille sept cent vingt cinq) parts sociales rachetables de classe A.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription 2.725 (deux mille sept cent vingt cinq) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Parts sociales de classe A

Tiger Global PIP V LTD	<u>2725</u>
	2725

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Global PIP V LTD, représentée par Maître Catherine Dessoï, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant d'une procuration sous seing privé,

a déclaré souscrire 2.725 (deux mille sept cent vingt cinq) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

	Parts sociales de classe A	SD
Tiger Global PIP V LTD	<u>2725</u>	95 375
	2725	95 375

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 95.375,-USD (quatre vingt quinze mille trois cent soixante quinze Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et de procéder à une refonte complète de ceux-ci comme suit:

"Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 112.875,-USD (cent douze mille huit cent soixante quinze Dollars US) représenté par 3.225 (trois mille deux cent vingt cinq) parts sociales rachetables de classe A.

8.2. Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quel que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les

actifs donnés (les "Investissements Projetés") tel que décidé à la majorité par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

8.3. Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, "revenu net" signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

8.4. Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

8.5. Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord de la majorité des associés de la classe concernée. Un tel rachat doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales rachetables relative à une classe spécifique de parts sociales ne peut être effectuée qu'avec l'agrément de la majorité des autres associés de la classe concernée.

Pour le reste il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de Tiger Global PIP V Cayman Holding LTD.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas

d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur-par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserves de l'article 8.04., les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu des alinéas qui précèdent au présent article.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance, des associés ou toute autre personnes désignée par les associés et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société, en tenant compte des diverses catégories de parts sociales sous réserves des dispositions suivantes:

les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.DESSOY, S.SILVESTRO, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30546. Reçu soixante-quinze Euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108216/515.

(090130526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

I.B.S. Compta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 74.307.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinairement du 18/08/2009

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.B.S. Compta S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mai 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.307

laquelle après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1941 Luxembourg, 261 route de Longwy chez Ehoran Kan SA.

Pour extrait conforme

Ehoran Kan

261, route de Longwy L-1941 Luxembourg

Référence de publication: 2009109331/22.

(090131323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Melbury Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 112.597.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MELBURY PARK HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, incorporated by a deed of the undersigned notary, under the name of Ensof Holding S.A., on December 6, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on March 7, 2006 number 487 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended on December 12, 2005 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 804 dated April 21, 2006 (the "Company").

The meeting was presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie LEXA, private employee, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman states and asks the notary to act the following:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- According to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are present or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

III.- That the present meeting has the following agenda:

1. Creation of two classes of Directors A and B and subsequent amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation.

2. Modification of the first sentence of Article 11 of the Articles of Incorporation which should be read "The Board of Directors shall elect from among its directors a chairman (the "Chairman")."

3. Replacement of Article 14 of the Articles of Incorporation by the following text "Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the joint signature of one director of class A and one director of class B or by the signature(s) of any other person(s) to whom such power of signature has been delegated jointly by one director of class A and one director of class B."

4. To classify the current Company's directors under class A and/or B (Mr Franck Ruimy as A Director; Mr David Reuben and Mr Simon Reuben as B Directors);

5. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create two classes of directors A and B and to amend subsequently first paragraph of Article 10 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 10. §1.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, the directors, who need not be shareholders of the Company and divided into two classes of directors A and B".

Second resolution

The general meeting decides to modify the first sentence of Article 11 of the Articles of Association which shall be read:

" **Art. 11. First sentence.** The Board of Directors shall elect from among its directors a chairman (the "Chairman")-

Third resolution

The general meeting decides to modify the power of representation of the company and to amend subsequently Article 14 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 14.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the joint signature of one director of class A and one director of class B or by the signature(s) of any other person(s) to whom such power of signature has been delegated jointly by one director of class A and one director of class B."

Fourth resolution

The general meeting decides to classify the current directors under classes A and B as follows:

- *Class A director:*

Mr Franck Ruimy

- *Class B directors:*

Mr David Reuben and Mr Simon Reuben.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuvième jour de juin.

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MELBURY PARK HOLDING S.A.", avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant sous la dénomination de Ensof Holding S.A. en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 mars 2006 numéro 487 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 décembre 2005 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 avril 2006 numéro 804.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Lexa, employée, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II.- Au vu de la liste de présence, que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B et modification subséquente de l'article 10 des statuts;
2. Modification de la première phrase de l'article 11 des statuts qui se lira "Le conseil d'administration choisit parmi ses administrateurs un président (le "Président")."
3. Remplacement de l'article 14 des statuts par le texte suivant: "Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B".
4. Répartition des administrateurs actuels de la Société dans les catégories A et/ou B (Mr Franck Ruimy comme administrateur A; Mr David Reuben et Mr Simon Reuben comme administrateurs B).
5. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts et se considérant comme régulièrement constituée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. premier paragraphe.** La Société sera administrée par un conseil composé d'au moins trois membres, les administrateurs, lesquels n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et répartis en deux catégories d'administrateurs A et B".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 11 des statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 11. Première phrase.** Le conseil d'administration choisit parmi ses administrateurs un président (le "Président")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et de modifier en conséquence l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B".

Quatrième résolution

L'assemblée décide de répartir les administrateurs actuels de la Société dans les catégories A et B comme suit:

- *Administrateur A:*

Mr Franck Ruimy;

- *Administrateurs B:*

Mr David Reuben et Mr Simon Reuben.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 juillet 2009. LAC / 2009 / 25574. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109086/140.

(090131202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Gapa SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen.

R.C.S. Luxembourg E 4.135.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le cinq août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- 1) Monsieur Paul HUBERTY, employé Field Conseil, né à Luxembourg, le 19 janvier 1960, et son épouse,
- 2) Madame Gabrielle dite Gaby FAUTSCH, employée BCEE, née à Esch/Alzette, le 6 février 1965,
- 3) Monsieur Philip HUBERTY, étudiant, né à Luxembourg le 12 juin 1990,
- 4) Monsieur Kevin HUBERTY, étudiant, né à Luxembourg le 20 juin 1995, pour lequel se portent fort ses parents, préqualifiés, les quatre demeurant à L-3936 Mondercange, au 4, Op Feileschterkeppchen.

Lesquels comparants ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, à l'exclusion de toutes opérations commerciales, l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient par susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 2. La société prend la dénomination de "GAPA SCI".

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2009. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

Art. 4. Le siège de la société est à L-3936 Mondercange, au 4, Op Feileschterkeppchen.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR). Il est représenté par cent (100) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Paul HUBERTY, préqualifié,	49 parts
- Madame Gaby FAUTSCH; préqualifiée,	49 parts
- Monsieur Philip HUBERTY, préqualifié,	1 part
- Monsieur Kevin HUBERTY, préqualifié,	1 part
Total:	100 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

En tout état de cause, les associés se réservent un droit de préemption sur les parts de l'associé sortant ou prédécédé. A cet effet, ils fixent d'un commun accord la valeur de la part à chaque 31 décembre de l'année paire et pour la première fois le 31 décembre 2010. Ce montant représente obligatoirement le prix de la part.

Art. 7. Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 8. Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 9. Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Art. 11. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les héritiers ou ayants droit d'un associé sortant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Art. 12. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Gérance

La société est gérée par Monsieur Paul HUBERTY et Madame Gaby FAUTSCH, préqualifiés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: HUBERTY P., FAUTSCH, HUBERTY P., HUBERTY K., d'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 août 2009. Relation: EAC/2009/9669. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 14 août 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009109208/73.

(090130902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Monti Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.391.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société HEIMER HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Lugano, le 8 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "MONTI IMMOBILIERE S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 138.391, fut constituée par acte reçu de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1344 du 2 juin 2008;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "MONTI IMMOBILIERE S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "MONTI IMMOBILIERE S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "MONTI IMMOBILIERE S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "MONTI IMMOBILIERE S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2009. Relation: LAC/2009/32689. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109105/49.

(090130716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale
Ordinaire reconvoquée, tenue à Luxembourg, le 30 juin 2009*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- * Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Président du Conseil d'Administration
- * Monsieur Cristofer Gelli, Administrateur
- * Monsieur Michael Hughes, Administrateur
- * Monsieur Philip Best, Administrateur
- * Monsieur Dominique Dubois, Administrateur
- * Monsieur Eric Feyereisen, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs

- Monsieur Cristofer Gelli, Argos Investment Managers S.A., I.C.C. Entrée C, Route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15

- Monsieur Michael Hughes, Argos Investment Managers S.A., I.C.C. Entrée C, Route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15

- Monsieur Philip Best, Argos Investment Managers S.A., I.C.C. Entrée C, Route de Pré-Bois 20, CH-1215 Genève 15

- Monsieur Dominique Dubois, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Eric Feyereisen, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, BP 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme
Katie AGNES / Fabienne WALTZING
Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009109328/40.

(090130945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Trident Trust Company (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.699.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

BINDER Investments Limited, société à responsabilité limitée dont le siège est établi à Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 3441, constituée le 11 juin 1987

ici représentée par son directeur, Monsieur Ernest Patrick DOVER, Hunkins Plaza, Main Street, Charlestown, NEVIS qui comparait par procuration donnée à Madame Monique Goldenberg, secrétaire comptable, demeurant à 30, rue de l'Harmonie, B-6700 Arlon, Belgique

en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2009 à Charleston, NEVIS, laquelle procuration restera annexée ne varietur à la présente minute.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG)".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer-Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement; l'achat, la vente la concession et la gestion d'actifs incorporels, brevets, licences et de biens meubles; l'administration, la supervision et le développement de ses intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon les besoins, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit l'intégralité du capital comme suit:

BINDER INVESTMENTS LIMITED

Total: CENT PARTS SOCIALES 100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par l'apport en nature d'une créance tel que le constate le notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Bruce Stephen JAMES, né le 23 septembre 1960 à East London South Africa, résident Courtil les Blanches, La route des blanches, St Martins, Guernesey, GY4 6AE

Et

David Hermanus BESTER, né le 16 mai 1962 à Welkom, résident à Woodlee, hillberry green, Douglas Isle of Man, IM2 6DE.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen.

L'assemblée ratifie tous engagements pris au nom de la société antérieurement aux présentes.

Dont acte, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juillet 2009 - WIL/2009/632 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 10 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009109214/115.

(090130971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**Oban Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sun Claim S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.497.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Pierre METZLER, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, acting in his capacity of sole partner of the private limited liability company SUN CLAIM S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 24, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The afore-mentioned SUN CLAIM S.à r.l. was incorporated by a deed received by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on December 27, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 410 dated February 16, 2008, whose articles of association have been amended by a deed received by the same notary on May 6, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1081 dated May 28, 2009, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under the number B135497 ("the Company").

The appearing party in its capacity as sole partner of the Company requested the notary to act its following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company into Oban Luxembourg Company S.à r.l. with immediate effect.

Second resolution

The sole partner resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above change of the name.

Consequently, Article 1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

"There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of Oban Luxembourg Company S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundneun, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor Uns Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pierre METZLER, Anwalt, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg,
handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SUN CLAIM S.à
r.l. mit eingetragenem Sitz in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg.

vertreten von. Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin. geschäftsansässig in Luxemburg kraft privatschriftlicher
Vollmacht vom 24. Juli 2009,

Die besagte Vollmacht verbleibt nach "ne varietur" Zeichnung durch die erschienene Partei und den unterzeichnenden
Notar anliegend an der vorliegenden Urkunde um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden zugeleitet zu wer-
den.

Die vorgenannte SUN CLAIM S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen vor Maître Martine SCHAEFFER,
Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, vom 27. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-
ciations C Nummer 410 vom 16. Februar 2008, deren Satzung abgeändert wurden kraft Urkunde aufgenommen vor der
derselben Notarin vom 6. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1081
vom 28. Mai 2009, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B135497 ("die Ge-
sellschaft"),

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchte die Notarin, ihre
folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung in Oban Luxembourg
Company S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die entsprechend
dem obigen Beschluss beschlossene Umbenennung zu reflektieren.

Daher wird der Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft durch den folgenden Text ersetzt:

"Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Oban Luxembourg Company S.à r.l.
(die „Gesellschaft“), die den luxemburger Gesetzen, und zwar dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesell-
schaften, wie abgeändert, und der folgenden Satzung unterliegt, gegründet."

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch
diese Urkunde anfallen, werden auf ungefähr neunhundertfünfundzwanzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf
Verlangen der obigen erschienenen Person auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen
derselben erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist
die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Person, hat diese gemeinsam mit dem "Notar die Urkunde unter-
zeichnet.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2009. Relation GRE / 2009/2788. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109184/87.

(090131377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

ACC Architectes S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9231 Diekirch, 30A, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.696.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Madame Marianne ELCHEROTH, architecte d'intérieur, née à Diekirch le 24 février 1960 (matr. 1960 02 24 169), demeurant à L-9231 Diekirch, 30A, rue des Fleurs.

agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte de

2. Monsieur Romain THILTGES, architecte, né à Echternach le 1^{er} mars 1958 (matr. 1958 03 01 439) demeurant à A-3002 Purkersdorf, Kellerwiese 6,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5.8.2009 donnée à Wien en Autriche.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ACC Architectes S.à r. l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'un bureau d'architecture d'intérieur.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil. Elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- €) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Romain THILTGES, préqualifié, cinquante parts sociales	50 parts
- Madame Marianne ELCHEROTH, préqualifiée, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cents parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9231 Diekirch, 30A, rue des Fleurs;
2. Sont nommés gérant pour une durée indéterminée,
 - Monsieur Romain THILTGES, préqualifié, pour le domaine de l'architecture;
 - Madame Marianne ELCHEROTH, préqualifiée pour le domaine de l'architecture d'intérieur.
3. La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ELCHEROTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 7 août 2009. DIE/2009/7864. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 13 août 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009109213/87.

(090130948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Fondation Josy Barthel, Fondation.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 70.

Bilan	31.12.2006 (EUR)	31.12.2005 (EUR)
ACTIF		
Compte à terme	89.097,83	86.912,03
Compte courant	10.202,62	10.205,60
Excédent des Dépenses de l'exercice		
TOTAL	99.300,45	97.117,63
PASSIF		
Fond social	97.117,63	105.894,06
Excédent des Recettes / Dépenses de l'exercice	2.182,82	- 8.776,43
TOTAL	99.300,45	97.117,63

Compte des profits et pertes		31.12.2006 (EUR)	31.12.2005 (EUR)
RECETTES	Annexe		
Dons	(A)	0,00	0,00
Intérêts créditeurs compte à terme	(B)	2.185,80	1.502,05
Intérêts créditeurs compte courant		0,00	0,00
TOTAL			<u>1.502,05</u>
DÉPENSES			
Bourses	(C)	0,00	10.000,00
Frais Administration de l'Enregistrement		0,00	273,00
Frais de compte		<u>2,98</u>	<u>5,48</u>
TOTAL		<u>2,98</u>	<u>10.278,48</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2.182,82	- 8.776,43
Camille GONDERINGER / Jean HAMILIUS			
Le Trésorier / Le Président			

Annexes au bilan 2006

Annexe (A): DONNS

néant

TOTAL 0,00

Annexe (B): INTÉRÊTS sur compte à terme

Janvier	2,0625 %	149,38
Février	2,0000 %	145,10
Mars	2,1250 %	154,43
Avril	2,3125 %	157,13
Mai	2,3125 %	179,90
Juin	2,3750 %	173,57
Juillet	2,5000 %	183,07
Août	2,6250 %	192,62
Septembre	2,6875 %	191,05
Octobre	2,8125 %	214,19
Novembre	3,0000 %	221,63
Décembre	3,1250 %	<u>223,73</u>
TOTAL		2.185,80

Annexe (C): BOURSES

néant

TOTAL 0,00

Référence de publication: 2009109924/55.

(090131872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Portalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Portalux S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.090.

L'an deux mille neuf.

Le six août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PORTALUX S.A.", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 34.090,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 17 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 417 du 13 novembre 1990,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 08 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 184 du 17 avril 1991 et aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 463 du 27 mars 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les huit (8) actions A et les trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (37.492) actions B rachetables d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (€ 24,80) chacune, représentant l'intégralité du capital de NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 930.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en PORTALUX S.A., SPF.

Modification de l'article 1, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de PORTALUX S.A., SPF.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article treize (13) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en PORTALUX S.A., SPF, de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de PORTALUX S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2009. Relation: EAC/2009/9837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009110576/88.

(090133316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Hobvest S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 15.574.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2007, les mandats des Administrateurs Mme Romaine FAUTSCH, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour HOBEVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009106588/20.

(090127153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110422/13.

(090132484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.